

Délégation Territoriale du Cambrésis
Commune de Proville - 59476
Tableau des Servitudes d'Utilité Publique

N° 01/2013

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
I.1 Conservation du Patrimoine Eaux			
AS.1	CONSERVATION DES EAUX Servitude de protection des captages A E P	Captage de Proville – Cambrai DUP du 6/03/2008 Captage de Proville DUP du 20/09/1995	Ars
I.2 Conservation du Patrimoine Naturel			
AC.3	RESERVES NATURELLES REGIONALES Servitude de protection des réserves naturelles régionales	RNR de l'Escaut (rivière)	Conseil Régional
I.3 Conservation du Patrimoine Culturel			
AC.1	MONUMENTS HISTORIQUES Servitude de protection des monuments historiques	. Château Ramette (Cambrai) Ins.M.H.du 08/05/1964	Drac
II.1 Utilisation de certaines ressources : énergie			
I.4	ELECTRICITE Servitude de protection des lignes haute-tension	Lignes : . LE PERIZET - RIEZ 1 63 kV . LE PERIZET - RIEZ 2 63 Kv . PREMY – RIEZ 63 kV Poste de RIEZ 63kv	Rte
I.3	GAZ Servitude de protection des canalisations de transport de gaz	Canalisations : . NEUVILLE SAINT REMY-MASNIERES DN 150 . TILLOY LES CAMBRAI-PROVILLE DN 150 . PROVILLE-PROVILLE (DP) DN 150	Grt Gaz
II.2 Utilisation de certaines ressources : communications			
EL.7	ALIGNEMENT Servitude d'alignement	R.D. 29 du 22/09/1909 R.D. 644 du 27/08/1872	Conseil Général
T.5	RELATIONS AERIENNES Servitude de dégagement	Aérodrome de CAMBRAI – NIERGNIES A.M. du 23/08/1973	District Aéronautique
T.7	RELATIONS AERIENNES Servitude concernant les installations particulières à l'extérieur des zones de dégagement	Commune située dans les limites d'un cercle de 24 km centré sur les aérodromes de : CAMBRAI – NIERGNIES et de CAMBRAI – EPINOY	Base aérienne
IV Salubrité			
INT1	CIMETIERE MILITAIRE OU CIVIL	Cimetière communal et militaire La servitude de 100m ne s'applique qu'aux cimetières transférés ou agrandis	Commune

**Pour les adresses des gestionnaires,
Voir liste ci-jointe**